

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Octidi 18 Prairial, an V.

(Mardi 6 Juin 1797.)

Exécution à Vérone de trois chefs de l'insurrection ourdie contre les Français. — Motion faite dans la chambre des communes d'Angleterre pour une réforme parlementaire. — Nouvelle organisation de l'armée de Sambre et Meuse. — Honneurs militaires rendus par les Suisses au citoyen Barthelemi, à son départ de Bâle. — Destitution du ministre de la marine.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Milan, le 18 mai.

Aujourd'hui toute la municipalité escortée par la garde nationale ira à la porte Romaine, où l'on a élevé la statue de la Liberté & formé des galeries pour les orchestres & les spectateurs. L'on y célébrera l'anniversaire de l'entrée des Français à Milan par la même porte, & l'indépendance de la Lombardie qui en a été la suite. Il devoit y avoir illumination au théâtre & dans la ville trois jours de suite; mais le général Buonaparte a dit qu'on avoit déjà assez dépensé en rejoissances, & qu'il valoit mieux consacrer au soulagement des pauvres les sommes destinées pour les fêtes.

Le 16, on fusilla à Vérone, hors de la porte Neuve, le comte Auguste Verita, le comte François Emili, autrement dit comte Mejo, & le citoyen Malenza, tous trois chefs de l'insurrection ourdie contre les Français.

La première contribution imposée à cette ville étoit de 2 millions 40 mille livres de France; on lui en a imposé depuis une autre de 3 millions; & en outre les Français ont exigé la remise de toute l'argenterie tant publique que particulière.

ANGLETERRE.

De Londres, le 17 mai.

M. Hammond est en route pour revenir, mais n'est pas encore arrivé comme on l'avoit dit. On n'est pas satisfait des dispositions où il a trouvé la cour de Vienne. On croit ici qu'elle s'est trop pressée de traiter, dans un moment où les succès de Laudon mettoient l'armée française dans une situation critique. On sait d'ailleurs par les dernières dépêches de sir Morton Eden, notre ambassadeur à Vienne, que l'empereur de Russie, en apprenant la marche de Buonaparte sur Vienne, avoit déjà donné des ordres pour envoyer toutes les troupes qu'il a en Gallicie & en Pologne au secours de l'empereur d'Allemagne. Notre messenger d'état M. Shaw, a été expédié de Vienne à Moscow avec des dépêches pour le Czar. Si

ce prince veut en effet interposer ses bons offices, il n'est pas douteux qu'il ne concoure à procurer à ses alliés une paix plus prompte & plus avantageuse.

C'est M. Grey, & non M. Fox, qui a fait le 25 la motion pour une réforme parlementaire. Il a parlé avec plus de modération que de coutume, & jamais M. Fox, dit-on, ne s'est montré plus brillant, plus éloquent & plus fort de raison que dans le discours qu'il a prononcé pour appuyer la motion. Nous rendrons compte de cet intéressant débat, dont l'issue a été ce qu'on attendoit. La motion a été rejetée à la pluralité de 256 voix contre 91. M. Fox & les chefs de l'opposition ne vont plus au parlement, comme ils l'avoient annoncé.

M. Fox avoit eu la veille une audience particulière du roi; on n'en connoît ni l'objet ni le résultat. Tout semble annoncer un changement de ministère.

L'ordre est parfaitement rétabli sur les vaisseaux de Plymouth; il n'en est pas de même à Portsmouth, à Gosport & à Sheerness, où il regne encore beaucoup d'insubordination parmi les équipages des vaisseaux. On y fait passer des troupes.

Le fameux polonais Kosciusko est entré dans la Tamise, à bord d'un vaisseau suédois, qui doit le transporter en Amérique avec plusieurs autres officiers de sa nation.

Dans la séance du parlement du 18 mai, un membre fit une motion relative à la colonie de Saint-Domingue. Après beaucoup de réflexions amères sur l'inutilité actuelle de Saint-Domingue pour l'Angleterre, l'orateur conclut à ce que les troupes en soient retirées.

Le secrétaire d'état, M. Dundas, en justifiant les mesures du gouvernement, observa que dans aucune guerre précédente, on n'a eu des succès aussi éclatans dans les possessions éloignées. Si la colonie doit nous rester, ajoute l'orateur, il faut la préserver de la dévastation; si elle doit retourner aux français, il est toujours utile pour nous d'y avoir réprimé les effets d'un système qui auroit pu devenir funeste aux autres îles, & il nous sera glorieux d'avoir conservé pour la France une colonie que sa mauvaise administration menaçoit de détruire.

La motion est rejetée.

Les actions de la banque sont à 118, & les 3 pour cent consolidés à 48 $\frac{1}{2}$.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 14 prairial.

Les lettres des bords du Rhin marquent que l'armée de Sambre & Meuse commandée par le général Hoche, vient d'être organisée sur un nouveau pied. Quatre des meilleures divisions ont été mises au grand complet, & y compris la cavalerie, elles forment un corps d'armée d'environ 40 mille combattans qui restera sur la rive droite du Rhin jusqu'à la conclusion de la paix. Le reste de l'armée a été dispersé sur les derrières & sur la rive gauche. Quant aux contributions militaires imposées dans cette partie de l'Empire par le général Hoche, malgré toutes les représentations qui lui avoient été adressées, pour obtenir au moins des réductions, il a constamment répondu qu'il avoit à ce sujet des ordres précis du gouvernement, dont il ne lui étoit pas permis de s'écarter. En conséquence, les commissaires & les receveurs ont reçu des instructions pour percevoir à la rigueur le premier tiers de ces contributions & successivement les deux autres.

FRANCE.

De Paris, le 14 prairial.

On assure que le directoire a reçu hier un courrier extraordinaire d'Angleterre, chargé d'apporter de nouvelles propositions de paix.

Le directoire a retiré le porte-feuille au ministre de la marine, & n'attend que l'arrivée du citoyen Barthelemi, pour nommer son successeur.

Le citoyen Barthelemi est parti de Bâle. Les Suisses, en fidèles alliés de la république, lui ont rendu tous les honneurs militaires jusqu'aux frontières. Il a quitté sa résidence au milieu d'une haie de soldats dont les lignes se prolongeoient jusqu'à l'entrée de la France, où ils avoient élevé un arc de triomphe, avec cette inscription : *Au pacificateur de l'Europe.*

On écrit de Châlons-sur-Saône que le citoyen Carnot, frère du directeur & commissaire du pouvoir exécutif dans cette commune, y a été grièvement insulté par une troupe de factieux ; toutes les vitres de sa maison ont été brisées ; sa vie même a été menacée. On devinera aisément à quelle faction appartiennent ces perturbateurs de l'ordre & de la paix publique.

La nouvelle de la prise de Porto-Rico, par les anglais, est très-problématique. Les papiers anglais, jusqu'au 27 mai, n'en disent rien. Suivant les dernières lettres de Madrid, on n'y en avoit aucune nouvelle. On trouve à ce sujet, dans le message adressé hier par le directoire au conseil des cinq cents, un passage qui donne lieu d'espérer que Porto-Rico n'est pas au pouvoir de nos ennemis. Voici le passage.

« Tandis que les français de Saint-Domingue s'occupent du soin de conserver la colonie & d'en éloigner les anglais, ceux des isles du Vent offrent leurs secours & leurs forces aux alliés de la république. A la nouvelle de la descente des anglais à Porto-Rico, où ils avoient réuni des forces considérables, 1200 français commandés par le citoyen Paris, ont offert au gouverneur espagnol, qui a accepté leurs offres, de se charger de la défense d'un fort, sur lequel ils ont arboré le pavillon tricolor ».

« Cette nouvelle a été donnée hier soir au ministre de la marine, par le capitaine du corsaire la *Vengeance*,

arrivé en 32 jours de Saint-Thomas, établissement vu de Porto-Rico ».

Le Rédacteur d'aujourd'hui a publié l'extrait d'une lettre écrite de Saint-Domingue au ministre de la marine par la commission Southonax. En voici un passage qui mérite toute l'attention des citoyens éclairés.

La commission, après avoir dit que, *connaissant des dispositions peu amicales des Américains, & n'ayant aucune ressource en finance*, elle avoit pris le parti d'entreprendre la course contre les navires américains, ce qu'elle faisoit que l'administration subsistoit depuis trois mois, que les particuliers s'enrichissoient du produit des prises, elle ajoute :

« Il a fallu notre dévouement & notre patriotisme pour ne pas nous arrêter à toutes les considérations politiques qu'on nous opposoit. Nous étions témoins des relations journalières du traité qui unit les Etats-Unis à la France, & on osoit à peine les réprimer. La résolution du 14 messidor ne nous a été connue que cinq mois après cette époque. La conduite révoltante des Américains, la connoissance indirecte des intentions de notre gouvernement, nous faisoit un devoir d'ordonner qu'on usât de représailles, même avant d'en avoir reçu l'autorisation officielle.

« La perfidie des américains pendant cette guerre, & tout l'esprit qui les anime en ce moment, nous commande d'en user avec eux sans ménagement : des avis nous ont été transmis du continent par diverses personnes dignes de notre confiance, nous ont appris que les manœuvres des anglais, favorisés par le gouvernement américain avoient tellement corrompu l'esprit des négocians de cette nation, que ces derniers étoient déterminés à cesser leur armement pour les isles françaises. Ce qui s'est passé depuis que nous avons été prévenus, nous a confirmé la vérité de cet avertissement. Depuis deux mois & demi, il n'est entré dans nos ports d'autres navires américains que ceux qu'on a conduits par force.

« On nous fait même craindre une rupture après l'installation du nouveau président John Adams, & sous tous ces rapports, nous n'avons qu'à nous applaudir des encouragemens que nous avons donnés aux armemens en course ».

Ainsi voilà, sous le regne de la constitution, un pouvoir délégué, qui, sur le jugement qu'il porte des dispositions d'un peuple ami, enfreint les traités qui nous lient avec lui, sans attendre ni les loix, ni les ordres du pouvoir exécutif pour une telle mesure ; qui passe par dessus toutes les considérations politiques, & de sa propre autorité, prétend user de représailles en faisant prendre les vaisseaux d'une nation qui ne fait pas prendre les nôtres ; qui se glorifie & se félicite enfin d'avoir provoqué par ces hostilités arbitraires une rupture avec cette même nation ; car aucun homme instruit n'ignore que les prises nombreuses des vaisseaux américains faites par nos corsaires dans les parages de nos isles, ont excité les plaintes les plus amères de tout ce qui tient au commerce des Etats-Unis, & y ont extrêmement dépeuplé le parti français ; aucun homme instruit ne doute que si le gouvernement américain ne nous fait pas la guerre, c'est qu'il n'est pas en état de la faire. Quelle superbe institution républicaine que celle d'un pouvoir arbitraire, délégué des individus obscurs & méprisés, qui peut plonger une grande nation dans toutes les horreurs de la guerre, malgré

elle, malgré le corps législatif, & malgré le pouvoir exécutif suprême ! Nous ne voulons pas pousser plus loin le commentaire de ce texte.

On trouve dans l'Historien, des observations curieuses sur les jacobins & sur le *tulion révolutionnaire*. En voici un passage :

» Osselin rédige la sanguinaire loi contre les émigrés, & il ne tarde pas à monter sur l'échafaud. Manuel sonne le premier le tocsin contre les prêtres, & son supplice précède celui des Gobel, des Hébert & des Chaumette.

» Danton, Carrier, Chabot, Fabre-d'Eglantine, Robespierre, Fouquier, & combien d'autres se pressent encore dans ma mémoire. Hélas ! des noms mêmes, d'ailleurs intéressans & recommandables, trouveroient ici leur place. De tous les monstres, le plus odieux, Marat, s'il échappe au glaive de la loi, n'échappe pas à celui de Charlotte Corday : c'étoit l'assassinat privé qu'il préchoit, c'est par l'assassinat privé qu'il a péri.

» Ainsi, à une époque antérieure, le ciel fit justice, un à un, des assassins de la Saint-Barthélemy. « Les butins & richesses ne profitèrent point (dit Brantôme) à ces mas-sacres, pillards, hommes de sac & de corde. J'en ai connu, au moins des principaux, qui ne vécurent guères long-tems, & qui furent aussi pauvres comme auparavant. »

Plusieurs journaux, en rendant compte de la séance du 15 prairial, m'ont fait qualifier d'impudent le rapport de Tarbé sur les colonies. Jamais une pareille expression n'est sortie de ma bouche, à la tribune; & si elle avoit jamais pu en sortir, ce n'est pas à Tarbé, dont j'honore les intentions & le talent, que je l'aurois appliquée.

Signé, EMMANUEL PASTORET.

CORPS LEGISLATIF.

Présidence de FICHEGRU.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Suite de la séance du 16 prairial.

Pastoret prend la parole après Jourdan; il retrace avec force le tableau des crimes de Sonthonax, & demande qu'on adopte le projet présenté par Tarbé.

Dumolin dit que c'est inutile, 1°. parce que déjà le directoire a rappelé ses agens; 2°. parce qu'en comptant sur ses doigts; (Ou rit,) le conseil verra que sa décision n'arriveroit dans les colonies que lorsque la mission du commissaire actuel sera expirée.

Vaublane a combattu Dumolin; il a insisté pour le projet de la commission.

Bailleul a appuyé la demande de Jourdan.

Garan-Conton a fortement réclamé la parole pour parler en faveur des commissaires; elle lui a été accordée, & il a prononcé un discours justificatif pour ces agens: il se plaint d'avoir été, il y a deux jours, traité de briscolin par Tarbé, & à cette occasion, il fait un beléloga de Brissot.

Tarbé, Vaublanc, Villaret-Joyeuse & plusieurs autres demandent la parole.

L'impression du discours de Garan est ordonnée; on propose d'en retrancher les personnalités.

Vaublane produit les pièces attaquées par Garan; elles sont officielles.

La discussion est fermée, & le projet présenté par Tarbé est adopté.

Les employés des bureaux du ministre de la justice se plaignent de n'être pas payés.

Renvoyé à la commission des dépenses.

On renvoie à une autre commission une pétition des administrateurs du Lot, sur les mesures législatives à prendre relativement aux métayers.

Le citoyen Sicard écrit que l'institut des sourds & muets touche à sa destruction faute de fonds: le ministre délivre avec exactitude les ordonnances, mais la trésorerie ne paye pas: demain, peut-être, les malheureux élèves seront sans pain.

Le conseil renvoie cette pétition à une commission.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 16 prairial.

Lacué, par motion d'ordre, rappelle au conseil tout ce que le corps législatif a fait en faveur de la commune de Paris. Deux cents mille livres sont données par décade à cette commune, & cependant tous ses établissemens sont dans le plus affreux dénûment. Cette dépense extraordinaire ne devoit durer que peu de tems. En effet, on avoit ordonné au département de présenter un tableau de ses dépenses. Quatorze décades se sont écoulées depuis ce ce tems & la loi du 29 nivôse n'a pas reçu son exécution. Lacué demande qu'il soit fait un message au directoire pour savoir ce qui retarde ce compte.

Le message est approuvé.

Barbé-Marbois fait un rapport sur la résolution qui fixe les dépenses ordinaires du ministère des relations extérieures, pour l'an 5.

Il compare les dépenses anciennes de cet établissement avec celles qu'il exige aujourd'hui. Autrefois il n'y avoit dans ce département que 2 premiers commis, 21 copistes, un chef de bureau des fonds, 7 commis; un chef des dépôts & 6 commis; puis 3 secrétaires du ministre: en tout 42 personnes y compris le ministre. Le fond des dépenses étoit toujours fait pour 6 millions 500 mille livres, & il n'y avoit jamais de dépense au-delà de 4 millions 800 mille livres. Cependant c'étoit le tems des plus grands désordres, celui où les places de faveur, de parenté, de représentation étoient multipliées outre mesure.

Aujourd'hui on trouve une administration de 80 employés qui font à-peu-près le tiers de la besogne que 42 faisoient autrefois. On ne trouve dans les bureaux que des employés supérieurs. Il y a 72 chefs et sous-chefs & seulement 11 commis. Le travail est divisé de manière que le secret de l'état passe dans 20 mains différentes avant de parvenir au directoire, & l'on accorde 4 millions 113 mille livres au lieu de 7 millions qui avoient été demandées par le ministre.

Le même désordre, la même prodigalité regnent dans les emplois extérieurs. Les places de secrétaires de légation sont multipliées à l'infini; on en compte neuf à Constantinople seulement. Si le ministre des relations extérieures avoit passé par les grades inférieurs, il sauroit qu'un général ne peut pas transformer tout de suite tous ses aides-de-camp en autant de secrétaires d'ambassade. Celles d'ambassadeurs ne sont pas moins nombreuses, & l'on en a placé dans des résidences où il n'y avoit jamais eu que des agens du second & même du troisième ordre. Le ministre ne borne point là ses soins; l'approche de la paix éveille sa prévoyance, & il veut déjà rétablir toutes les anciennes relations de famille qui existoient entre la France & différens potentats. Ainsi il veut un résident à

Parme, un à Treves : il est bon que vous sachiez que dans l'ancien régime on a eu à Treves un résident qui coûtait 40,000 liv. par an, & dont toutes les fonctions se bornoient à écrire une seule lettre par année, encore étoit-ce un compliment du jour de l'an.

Toutes ces places qu'exigent des travaux assidus, des connoissances très-vastes sur l'histoire politique des divers pays, sur la science des traités, les rapports commerciaux des nations entr'elles, &c. sont confiées à des hommes presque tous neufs & dont beaucoup n'ont pas toute la capacité nécessaire. Il ne faut point qu'ici un ministre, pour se donner une réputation d'influence, seme la division entre les gouvernans & les gouvernés; qu'il prenne l'intrigue & la ruse pour l'adresse & la politique, ni qu'il cherche à ternir le caractère le plus éminent du siècle. Il ne faut point que là, un autre fatigé de son exigence une cour formaliste, ni qu'il fasse de sa propre importance l'objet principal de sa mission. Il ne faut point qu'ailleurs un autre ministre profite de ses franchises pour faire la contrebande.

La facilité que l'on met à placer tant de protégés inutiles & incapables, rend le nombre des agens diplomatiques extrêmement considérables; celui des aspirans ne l'est pas moins; à juger par la liste de ceux-ci, l'on dirait que la France fourmille d'hommes d'état & que l'Univers n'est point assez grand pour employer tant de talens.

Il faut des réformes, & des réformes sévères, que les ministres ne pourront jamais faire eux-mêmes. Chargeons donc de tout l'honneur & de tout l'odieux de cette sévérité; refusons les fonds & l'on sera bien obligé de remercier les inutiles.

Ici le rapporteur indique les diverses réformes qui sont à faire dans le département des relations extérieures; mais il propose qu'elles n'aient lieu qu'à compter du premier vendémiaire prochain. Et comme la résolution proposée n'accorde point assez de fonds pour payer les dépenses qui ont été faites cette année, & qu'elles doivent être acquittées malgré qu'elles soient abusives, parce qu'elles ont été ordonnées sur la foi du gouvernement, Barbé-Marbois propose de rejeter la résolution.

Impression & ajournement.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 17 prairial.

Dubois (des Vosges) soumet à la discussion le projet de résolution tendant à déclarer valides les opérations de l'assemblée électorale du Golo.

Une longue discussion a lieu sur la question de savoir si Salicetti, élu par cette assemblée électorale, peut être admis malgré les lois des 3 brumaire & 14 frimaire.

Plusieurs membres exposent qu'on ne sauroit trop se hâter de rapporter cette loi; d'autres, en convenant de cette vérité, soutiennent qu'elles doivent l'être avant que Salicetti ne prenne place parmi les législateurs. Cet avis prévaut, & une commission est nommée pour faire, d'ici à trois jours, un rapport sur ces lois: du reste, les élections du Golo sont déclarées valables.

Un secrétaire annonce un message & un grand nombre de pièces relatives aux colonies.

Qu'on les lise, s'écrient plusieurs membres. Savary demande la parole; Philippes-Belleville lui demande de laisser d'abord lire ces pièces, avant d'en parler; c'est ce que je viens demander, dit Savary; mais je viens aussi témoigner mon étonnement de ce que le bureau ait fait connoître qu'aujourd'hui le message arrivé hier pendant la discussion qui nous occupoit; il auroit pu influer sur notre délibération; c'est sans doute un oubli.

Vaublanc dit que ce n'est pas un oubli; mais c'est que ces pièces n'étoient pas relatives à la discussion, & sont postérieures aux actes dont on accabloit la commission.

On lit le message: le directoire trace d'abord le tableau de tous les troubles dont Saint-Domingue a été le théâtre depuis l'origine de la révolution: il ajoute:

« D'après ce tableau, peut-être le directoire seroit-il fondé à se plaindre du sens forcé que l'on a donné aux différens messages par lesquels il annonçoit une amélioration dans les cultures. Certes, on ne peut pas supposer qu'elles soient dans un état aussi brillant qu'en 1788 & lorsqu'il a parlé de leur amélioration, c'étoit toujours comparativement à ce qu'étoient les choses, lors de l'arrivée de ses agens dans l'isle. Il devoit au zèle & aux efforts de ceux-ci, de publier leurs succès; il le devoit aussi aux propriétaires des colonies résidans en France. Ceux-là, peut-être, ont été trop inquiétés, trop découragés. Le directoire vouloit leur rendre l'espoir, & fixer de nouveau leurs regards sur un pays qui leur promettoit encore de grandes ressources ».

On lit ensuite les pièces; c'est la correspondance entre les commissaires avec le directoire.

Bourdon, Lahaye, Vauvilliers, font remarquer beaucoup de contradictions dans ces pièces; ce dernier insiste particulièrement sur ce qu'on n'y parle jamais que des noirs.

Le conseil ordonne l'impression des pièces & du message.

Bourse du 17 prairial.

Amsterdam 60 $\frac{5}{8}$, 61 $\frac{7}{8}$.	Lausanne 1 $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{2}$.
Idem courant 58 $\frac{3}{8}$, 59 $\frac{4}{8}$.	Londres 251 l. 24 s. $\frac{1}{2}$.
Hamb. 187, 185.	Inscript. 351 l. 35 s. 15 d.
Madrid 11 l. 13 s. 9 d.	Bon $\frac{1}{2}$ 24 l. 10 s., 23 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.
Madrid effect. 13 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	24 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.
Cadix 11 l. 15 s. 9 d.	Bon $\frac{1}{4}$ 24 l. p.
Cad. effect. 13 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Or fin 102 l. 10 s.
Gênes 92 $\frac{1}{2}$, 91 $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg. 50 l. 10 s.
Livourne 101, 100.	Piastre 5 l. 5 s.
Bâle 1 $\frac{1}{4}$, 4 $\frac{1}{4}$.	Quadruple 79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon $\frac{3}{4}$ perte.	Ducat d'Hol. 11 l. 6 s.
Marseille $\frac{1}{2}$ perte.	Souverain 33 l. 15 s.
Bordeaux $\frac{1}{2}$ perte.	Guinée 25 l. 2 s.

Esprit $\frac{5}{6}$, 410 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 300 à 325 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique, 2 liv. — Café St-Domingue, 1 l. 17 s., 18 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 6 s., 8 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 5 s. — Savon de Marseille, 17 s. $\frac{1}{2}$, 18 s. — Chandelle, 13 s.

Réflexions sur la Métaphysique du calcul infinitésimal, par le citoyen Carnot, membre de l'institut national. A Paris, chez Despretat, libraire pour les mathématiques, quai des Augustins, n°. 11. Prix, 40 sols franc de port.